

HSBCE cotise auprès d'Action Logement, ce qui permet à l'ensemble des salariés de bénéficier de l'accès à leur plateforme : <https://www.actionlogement.fr>. (Code Entreprise : 775 670 284 06938)

ACCIDENTS DE LA VIE

Vous subissez une perte de ressources, impactant le paiement de votre loyer, de vos mensualités de prêt immobilier ou de vos charges copropriété, factures d'énergie... en raison :

D'un décalage dans le versement de vos indemnités suite à un arrêt maladie, un passage en invalidité,

D'une période de chômage partiel, de perte d'emploi de votre conjoint

D'une diminution contrainte du temps de travail,

D'un changement de situation familiale, séparation, divorce, décès, qui peuvent fragiliser votre maintien dans le logement, modifier vos droits à certaines aides ou encore entraîner des modifications du bail.

Contactez les services d'accompagnement sur le site d'Action Logement

Logement temporaire ou besoin d'un hébergement d'urgence

Action Logement en partenariat avec des organismes spécialisés en résidences multiservices propose des solutions de **logements temporaires meublés** dans le cadre :

- D'un premier emploi,
- D'une formation,
- D'une mutation professionnelle,
 - D'une mission ponctuelle,
 - D'une alternance,
- D'une situation exceptionnelle.

Action logement Propose également un accompagnement pour trouver un **hébergement d'urgence** pour les personnes :

- Nécessitant un éloignement de leur domicile
 - Victimes de violences conjugales
 - En rupture de logement ou d'hébergement
-

Nous vous rappelons que les services de la **Médecine du travail** et les **assistants**

sociaux* d'HSBC sont également présents pour vous accompagner si vous rencontrez une situation difficile à titre personnel ou professionnel.

**Coordonnées bandeau droit page d'accueil de l'Intra HSBC*